



DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019/15

COMMUNE D'ISSEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 2
« Urbanisme »

Séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2019 à 21h00

SOUS-DOMAINE : 2.1
« Documents
d'urbanisme »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger OURLIAC, Maire,

OBJET :
Arrêt du PLU et bilan de
concertation

Présents : Jacques CUNG, Valérie DURAND, Véronique LEBEGUE, Christophe BRUNEL, Thierry QUIQUANDON, Myriam MECHRAOUI
Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 10

Absent : Stéphanie MERGLEN, Roger GLAVIER, Henri POISSON

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :
17/09/2019

Par délibération en date du 07 décembre 2015, le Conseil Municipal a prescrit la création d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définit dans ce cadre les modalités de concertation préalable avec la population.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24/09/2019

Lors de sa séance du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal a part ailleurs débattu sur les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 24/09/2019

Conformément à la délibération prescrivant la création d'un PLU, la concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'informations utilisés :

Affichage de la délibération prescrivant la création d'un PLU
Parution d'articles dans la presse
Parution d'articles dans le bulletin municipal
Information lors des cérémonies des vœux 2018 et 2019
Réunion publique le 09 septembre 2019

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

Moyens d'expression offerts au public :

Registre destiné à recevoir les observations mis à disposition du public en mairie
Rencontre avec les propriétaires fonciers concernés par la diminution des surfaces constructibles
Rencontre avec les propriétaires fonciers concernés par les changements de destination
Possibilité d'écrire au maire ou de le rencontrer
Réunion publique le 09 septembre 2019

PAR PUBLICATION
LE :

M. le Maire présente le bilan de la concertation.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom NOM

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-14, L 300-2 et R 153-3

Vu la délibération du 07 décembre 2015 prescrivant la création d'un PLU

Vu le bilan de concertation présenté par M. le Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

RF	D'arrêter le
PREFECTURE DE CARCASSONNE	délibération,
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 25/09/2019	
011-211101753-20190923-DE_2019_015-DE	

projet de plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente

De soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et EPCI qui ont demandé à être consultés sur ce projet,

La présente délibération et le PLU annexé à cette dernière seront transmis au Préfet de l'Aude.

Conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois, conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme.

ADOpte À L'UNANIMITE :

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 23 septembre 2019

Le Maire d'ISSEL,
Roger OURLIAC



RF
PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/09/2019
011-211101753-20190923-DE_2019_015-DE